



BÂTIMENTS A ÉNERGIE POSITIVE ET REDUCTION CARBONE

Ensemble, expérimentons et construisons
la réglementation de demain !



A l'horizon 2018, la loi de transition énergétique pour la croissance verte permettra la mise en place d'un nouveau standard environnemental ambitieux, et à l'horizon 2020, les bâtiments à énergie positive se généraliseront.

Le référentiel « énergie-carbone », publié à l'automne 2016, pose les premières bases méthodologiques et ouvre le champ à l'expérimentation.

Alors, pourquoi attendre ?

La DREAL, en partenariat avec le CEREMA, l'ADEME, Envirobat Centre, l'USH Centre et l'Ordre des architectes, invite les **maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre** à venir découvrir le **référentiel et l'expérimentation E+C-**.

4 lieux pour vous informer :

Chartres, le 4 juillet matin
Vierzon, le 4 juillet après-midi
Orléans, le 5 juillet matin
Tours, le 5 juillet après-midi

Choisissez... et prenez date !

Les précisions sur l'organisation de ces journées, le programme détaillé et les modalités d'inscription vous seront communiquées prochainement.

Pour tout renseignement, contactez :
Stéphanie AUCHAPT, DREAL, 02.36.17.45.75
Pascale FESTOC, DREAL, 02.36.17.45.81



L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT DE
la région Centre-Val de Loire

